

## Arrêté du Maire

N° 2026-445/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu l'article L.2122.25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) fait appel à des membres associés pour contributions utiles qui sont amenés à donner des avis relatifs au champ d'intervention du Conseil (conventionnement, financement et étude des résultats des structures d'insertion).

---

**Objet : Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE)  
2<sup>ème</sup> Collège – Désignation d'un représentant**

---

Arrêtons,

**Article 1 :**

**Madame Ghénia BENSAOU**, Adjointe au Maire, est désignée comme membre associé pour contributions utiles au sein du Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE).

**Article 2 :**

Le présent arrêté est **applicable dès transmission en Sous-Préfecture, affichage et notification.**

**Article 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le jeudi 16 Avril 2026

Le Maire



*Marie-Noëlle Biguinet*

Déposé en Sous-Préfecture le : 16 avril 2026

**Marie-Noëlle BIGUINET**

Affiché le : 16 avril 2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.